« Prénom du salarié » « Nom du salarié »

« Adresse du salarié »

« Code postal + ville »

À l’attention de

« Nom de l’entreprise »

« M. /Mme », « Prénom de l’employeur », « Nom de l’employeur »

« Adresse de l’employeur »

« Code postal + ville »

« Lettre recommandée avec accusé de réception n° 1 A XXX XXX XXX X /

Courrier remis en mains propres contre décharge »

« Lieu », le « date »

Objet : Réclamation des heures supplémentaires

« Madame / Monsieur »,

Salarié de votre entreprise, j’ai effectué « nombre d’heures » heures supplémentaires sur la période du «*date de début »* au *« date de fin »*.

[Lorsque les heures supplémentaires et leurs majorations font l’objet d’un paiement, ajouter :]

Or à ce jour, mes bulletins de paie ne font apparaître aucun règlement de ces heures.

[Lorsqu’un accord collectif prévoit le remplacement du paiement des heures supplémentaires par un repos compensateur équivalent.]

Or à ce jour, je n’ai pas pu récupérer ces heures supplémentaires sous forme de repos.

[Lorsqu’un accord collectif prévoit pour partie le paiement des heures et pour partie leur récupération.]

Or à ce jour, mes bulletins de paie ne font apparaître aucun règlement de ces heures, que je n’ai pas non plus récupérées.

L’article L3121-36 du Code du travail prévoit que « A défaut d’accord, les heures supplémentaires accomplies au-delà de la durée légale hebdomadaire fixée à l’article L. 3121-27 ou de la durée considérée comme équivalente donnent lieu à une majoration de salaire de 25 % pour chacune des huit premières heures supplémentaires. Les heures suivantes donnent lieu à une majoration de 50 %. »

Comme le prévoient ces textes, vous me devez la somme de « montant » € en règlement de mes heures supplémentaires (cf. tableau joint).

Par la présente, je vous demande donc de bien vouloir me faire parvenir la somme de « montant » en règlement de mes heures supplémentaires ainsi que « le (les) bulletin/s de paie rectifiés » avant le : « date d’échéance ».

À défaut, je me verrai dans l’obligation de saisir le Conseil des Prud’hommes en procédure de référé pour obtenir régularisation et réparation du préjudice subi par des dommages et intérêts.

[Lorsque les heures supplémentaires ouvrent droit à une compensation obligatoire sous forme de repos, ajouter :]

Ces heures supplémentaires ouvrent également droit à des contreparties sous forme de repos, dont je n’ai pu bénéficier. Je vous demande de pouvoir bénéficier de ces heures.

[Facultatif]

Je vous informe que copie de ce courrier est transmise à l’Inspection du Travail, « adresse de l’inspection du travail ».

Veuillez agréer, « Madame », « Monsieur », l’expression de ma considération distinguée.

« Prénom du salarié »,

« Nom du salarié »

« Signature »

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Date  (en semaine) | Nombre d’heures total travaillées | Nombre d’heures travaillées de  36 h à 43 h | Nombre d’heures travaillées au-delà de 43 h | Rémunération |
| - | Semaine de travail normale + toutes les heures supplémentaires de la semaine | La majoration est celle prévue par le code du travail. Mais votre accord collectif peut prévoir une majoration différente, qui s’appliquera. | | Le taux horaire est inscrit sur le bulletin de paie.  Ci-dessous, il s’agit du SMIC. |
| - | - | Majoration : 25 % | Majoration : 50 % | Taux horaire : 10,15 € |
| Ex : 6 au 10 janvier 2020 | 44 h | 8 h | 1 h | - |
| Ex : 13 au 17 janvier 2020 | 42 h | 7 h | - | - |
| **TOTAL** | - | **15 h** | **1 h** | - |
| Sous-total  rémunération | - | 15 x 1,25 x 10,15 = | 1 x 1,50 x 10,15 | - |
| - | 190, 31 € | 15, 22 € | - |